



COMITÉ EXÉCUTIF DU CONSEIL MULTIDISCIPLINAIRE

Téléphone : 890-8099

Télécopieur : 412-7302

Le 10 juillet 2019

Docteur Fabrice Brunet
Président-directeur général
Centre hospitalier de l'Université de Montréal

Objet : Avis du conseil multidisciplinaire au président-directeur général concernant la pratique professionnelle des audiologistes du CHUM au cœur d'une pratique collaborative

Docteur Brunet,

En réponse au mandat que vous avez confié au comité exécutif du conseil multidisciplinaire visant à faire un état de situation sur la pratique professionnelle de ses membres au cœur d'une pratique collaborative, celui-ci a entamé une tournée à cet effet auprès de ses membres en juin dernier.

Les objectifs ciblés par la démarche sont les suivants :

- Effectuer un état de situation par le portrait SERGIP (soins, enseignement, recherche, gestion, innovation et partenariat patient);
- Identifier les écarts présents ainsi que des pistes de solutions associées;
- Émettre un avis et recommander des moyens ou actions permettant aux membres du CM d'exercer leur profession de façon optimale.

L'équipe du Service d'audiologie a ainsi été rencontrée le 17 juin dernier par le comité exécutif du conseil multidisciplinaire et la Direction des services multidisciplinaires avec accompagnement par la Direction du soutien à la transformation.

Nous vous soumettons ici notre avis à l'égard de la pratique professionnelle des audiologistes du CHUM.

Considérant que :

- La mission du CHUM est de soigner et guérir les patients adultes, en plus d'améliorer la santé de la population adulte et vieillissante grâce à nos expertises uniques et nos innovations;
- Le CHUM a une vocation de soins, de recherche, d'enseignement, de promotion de la santé ainsi que d'évaluation des technologies et des modes d'intervention en santé;
- Plusieurs actions permettent au CHUM de concrétiser cette mission, dont :
 - Prodiger les meilleurs soins spécialisés et surspécialisés pour l'ensemble de la population;

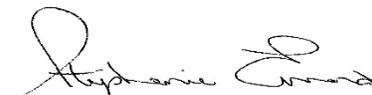
- Identifier les besoins des patients et développer des solutions novatrices grâce à la recherche;
- Participer activement au développement de la pratique des futurs professionnels de la santé et des intervenants du réseau et transmettre ses connaissances et son savoir-faire à la population et à nos patients;
- Promouvoir la santé et le mieux-être;
- Évaluer et améliorer les méthodes d'intervention en santé en place;
- Le CHUM est un établissement universitaire, un lieu de connaissances et de transfert du savoir, d'innovation, de technologies et de pratiques de pointe, mais il est aussi un milieu humain;
- Les indicateurs de performance en vigueur dans les services et départements cliniques servant de base comparative inter-établissements, la prestation de soins à la clientèle est fortement privilégiée au détriment d'autres activités non thérapeutiques pourtant essentielles à un centre hospitalier universitaire, tels que le développement de la pratique professionnelle, l'enseignement, la recherche et l'innovation;
- 5.2 ETC sont attirés à l'audiologie;
- Les audiologistes du CHUM mettent en lumière que :
 - L'audiologie au CHUM offre près de 40% de soins généraux et 60% de soins spécialisés et surspécialisés à la population;
 - Les clientèles référées en audiologie au CHUM sont complexes et nécessitent une prise en charge adaptée à cette complexité;
 - La petite taille de l'équipe ne permet pas d'affronter la charge de travail globale ni la nécessité qu'au moins deux audiologistes soient formés par spécialité afin d'assurer une prise en charge adéquate de la clientèle;
 - Malgré une révision de processus et des démarches d'augmentation de la volumétrie, le service demeure non performant de façon récurrente;
 - Les activités spécialisées et surspécialisées exercées au CHUM ne sont pas comparables à celles des établissements inclus dans la base comparative inter-établissements pour le calcul de la performance;
 - La complexité des processus, des équipements et du plateau technique en audiologie nécessite une gestion étroite de ceux-ci. Dans le contexte où la gestionnaire du service ne provient pas de cette profession et que la coordination clinique du service n'est assurée qu'à temps partiel, les cliniciens doivent s'impliquer davantage afin d'assurer le bon fonctionnement du service, contribuant ainsi à diminuer la performance de celui-ci;
 - Outre le point précédent, le temps des professionnels s'avère presque exclusivement dédié à la prestation de services auprès de la clientèle, ne permettant pas de développer la pratique professionnelle, notamment par des comités de pairs, mais également l'enseignement, la recherche et l'innovation;
 - Les étudiants provenant de l'Université de Montréal ne sont pas préparés adéquatement pour desservir une clientèle aussi complexe que celle du CHUM;
 - Les processus de référence de l'audiologie vers les autres spécialités à l'interne comme ailleurs dans le réseau manquent de fluidité, entravant la prise en charge globale de la clientèle;
 - L'équipe peine actuellement à s'acquitter de ses responsabilités professionnelles dans ce contexte.

Le conseil multidisciplinaire est d'avis que :

- Les travaux de révision de l'offre de service déjà entamés en audiologie soient poursuivis;
- La proportion de clientèle générale prise en charge en audiologie soit limitée à moins de 20% afin de desservir majoritairement les clientèles spécialisées et surspécialisées en concordance avec la mission de l'établissement;
- Des postes d'audiologistes soient ajoutés afin d'assurer l'intégration des différentes missions du CHUM;
- Une valorisation et une reconnaissance officielle du temps accordé au développement de la pratique, à l'enseignement, à la recherche et à l'innovation est une nécessité eu égard à la mission du CHUM, au même titre que la prestation de soins et de services;
- Les indicateurs de performance devraient non seulement être définis pour les activités cliniques, mais tenir compte également du développement de la pratique professionnelle, des activités d'enseignement, de recherche et d'innovation. Ceci constituerait une reconnaissance concrète de l'importance accordée à ces facettes de la mission d'un CHU;
- L'exercice du calcul de la performance devrait prendre en considération la complexité des clientèles desservies en audiologie, alors que les autres établissements, inclus dans la base comparative inter-établissements, n'offrent pas les mêmes spécialités et surspécialités que le CHUM;
- Une formation permettant une meilleure compréhension du calcul de la performance et de son analyse interprétative devrait être offerte aux audiologistes afin de mieux outiller ces professionnels à participer aux pistes de solution visant l'amélioration de la performance du service;
- Un meilleur arrimage entre l'École d'orthophonie et d'audiologie de l'Université de Montréal et le CHUM est souhaitable pour assurer une préparation adéquate des cohortes étudiantes assignées en audiologie;
- Un allègement de la charge clinique des audiologistes devrait être prévu lors de l'accueil de stagiaires afin d'assurer un enseignement de qualité auprès de clientèles complexes;
- La structure de gestion du service d'audiologie devrait être modifiée afin de décharger le plus possible les audiologistes de tâches visant la gestion des processus, des équipements et du plateau technique;
- Des partenariats et des corridors de services devraient être instaurés pour les clientèles desservies en audiologie et ce, tant à l'interne qu'avec le réseau.

En terminant, soyez assurés que notre avis s'inscrit dans une démarche de collaboration et que le comité exécutif du conseil multidisciplinaire se rend disponible pour échanger avec vous concernant le contenu de celui-ci.

Veuillez agréer, Docteur Brunet, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Stéphanie Emond
Présidente du comité exécutif du conseil multidisciplinaire du CHUM

c.c. Mme Geneviève Fortier, présidente du conseil d'administration, CHUM
M. Martin Demers, directeur, DSM
Mme Louise Belley, chef de service, Audiologie, Nutrition clinique et Orthophonie